



## Initiatives liées aux priorités de l'Ontario en matière de logement - Volet Rénovations Ontario (VRO)

Pour établir votre admissibilité à l'aide financière :

### Quel est le revenu total de votre ménage?

Le revenu total d'un ménage est le revenu brut de la dernière année (avant déductions) de tous les membres du ménage.

**À noter :** Pour les ménages avec handicapés, les déductions relatives au crédit d'impôt alloué par l'Agence du revenu du Canada (ARC) aux personnes handicapées peuvent être déduites du revenu brut.

Veillez remplir le tableau suivant pour déterminer le REVENU TOTAL DE VOTRE MÉNAGE.

SOURCE de revenu	Titulaire de la propriété (A)	Conjoint(e) (B)	Enfants/ Personnes à charge (C)	Autres membres du ménage (D)
1. Salaire brut annuel, gages, commissions, rémunérations à temps partiel, etc.				
2. Prestation fiscale canadienne pour enfants				
3. Assurance-emploi				
4. Prestations de l'aide sociale, indemnités de la Commission des accidents du travail				
5. Pension de sécurité de la vieillesse, régime de pensions du Canada, régime de pension privée, rentes, suppléments au revenu provinciaux, pension d'ancien combattant, pension d'invalidité				
6. Revenus en intérêts, investissements et dividendes				
7. Pension alimentaire ou paiements de subsistance (pour conjoint ou enfant)				
8. Rémunérations de travail autonome ou saisonnier (à partir du revenu net, veuillez additionner les déductions d'amortissement)				
9. Autres revenus: par ex., de locataires en pension ou en loyer (veuillez préciser)				
_____				
REVENU TOTAL DE TOUTES LES SOURCES				

Additionnez : colonnes (A) + (B) + (C) + (D)

REVENU TOTAL  
DU MÉNAGE

=

Seuil de revenu

=